

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ORDINAIRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 22 janvier 2018 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-001

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;
07. Abolition de règlement — Abolition du règlement n° 080-2008 Programme de revitalisation ;
08. Ministère des Transports du Québec – Responsabilité de notre municipalité lors des travaux de réparation ou d'entretien durant l'année 2018 ;
09. Station d'épuration des eaux usées, secteur Notre-Dame — Mandater le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska ;
10. Réhabilitation rang Sainte-Anne, segment n° 13 — Mandat de services professionnels en ingénierie ;
11. Assurance municipale — Renouvellement de la police d'assurance ;
12. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François — Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
13. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François — Approbation du budget 2018 ;
14. Schéma de couverture de risques incendie – Adoption du rapport d'activité annuel 2017 ;
15. Avis de motion — Règlement n° 168-2018 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville ;
16. Présentation projet de Règlement — Règlement n° 168-2018 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville ;
17. Coopérative de Solidarité de Santé Shooner/Jauvin — Paiement de cotisation ;
18. Comité des Loisirs de la jeunesse — Changement de signataires pour les opérations financières ;
19. Projet Canots/kayaks — Autorisation de vente du matériel ;
20. Employés de bureau — Autorisation de paiement d'heures supplémentaires ;
21. Formation FQM — Autorisation de participation ;
22. Formation en ligne ADMQ — Autorisation de participation ;
23. Réunion du comité maritime — Autorisation de participation ;
24. Photo des élu(e)s – Mandater Photographie François Pinard/Mr Photo ;
25. Office municipal d'Habitation de Pierreville — Approbation du budget 2018 ;
26. Bougie bus — Approbation des prévisions budgétaires 2018 ;
27. Tournoi de Snoot — Demande d'autorisation ;
28. Concours de décorations de Noël — Nomination des gagnants et remise de prix ;
29. Journée de la Pêche — Désignation de la personne responsable ;
30. Chevaliers de Colomb — Demande de commandite ;
31. Chevaliers de Colomb — Prêt de la salle du Centre communautaire ;
32. Maison des jeunes du Bas Saint-François — Demande de contribution ;
33. Le lien Maison de la Famille — Demande d'aide financière ;
34. Association de hockey mineur des villages — Demande d'aide financière ;
35. Fête des semences — Demande de don ;
36. FADOQ – Demande d'aide financière ;

37. Affaires diverses ;
A) *Calendrier des loisirs*
38. Documents déposés ;
39. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
40. Période de questions ;
41. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 décembre 2017, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2018-01-002

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 décembre 2017 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 19 décembre 2017, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2018-01-003

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 19 décembre 2017 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 19 janvier 2018 ;

2018-01-004

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2018.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	6348	annulé	- \$
2	6349	annulé	- \$
3	6350	annulé	- \$
4	6351	Bombardier Suzanne - Élection 2017	206,59 \$
5	6352	Bégin Johanne - Élection 2017	353,98 \$
6	6353	Pelletier Josée - Élection 2017	347,04 \$
7	6354	Précourt Diane - Élection 2017	215,16 \$
8	6355	Salvas Marguerite - Élection 2017	320,68 \$
9	6356	Gamelin Danielle - Élection 2017	215,16 \$
10	6357	Bellefeuille Maryse - Élection 2017	206,59 \$
11	6358	Rapatel Martine - Élection 2017	323,46 \$
12	6359	Lavoie Véronique - Élection 2017	186,60 \$

13	6360	Parenteau Chantal - Élection 2017	206,59 \$
14	6361	Blondin Micheline - Élection 2017	206,59 \$
15	6362	Miron Céline - Élection 2017	194,34 \$
16	6363	Descôteaux Josiane - Élection 2017	206,59 \$
17	6364	Gauthier sylvie - Élection 2017	186,60 \$
18	6365	Hamel Yolande - Élection 2017	126,62 \$
19	6366	Houle Mariette - Élection 2017	126,62 \$
20	6367	Durand Véronique - Élection 2017	215,16 \$
21	6368	Beausoleil Karine - Élection 2017	206,59 \$
22	6369	La Maison des jeunes du Bas-Saint-François - Aide financière pour Noël	500,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			4 550,96 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - déplacement décembre 2017	7,00 \$
2		Sylvain Bardier - Téléphone du mois de novembre et décembre 2017	120,00 \$
3		Richard Fontaine - Téléphone du mois de novembre et décembre 2017	93,04 \$
4		Éric Traversy - Téléphone du mois de octobre, novembre et décembre 2017	123,96 \$
Sous-total des factures déjà payées			344,00 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Novembre 2017	1 260,37 \$
2		Hydro-Québec - 04 octobre au 07 décembre 2017	6 224,02 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. décembre 2017	7 128,84 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. décembre 2017	3 012,80 \$
5		RREMQ - Fonds de retraite remise de décembre	2 895,83 \$
6		Sogetel - Internet bibliothèque décembre 2017	18,34 \$
7		Telus - Novembre et décembre 2017	238,67 \$
8		Visa Desjardins - Novembre 2017	508,58 \$
Sous-total des factures déjà payées			21 287,45 \$

Fournisseurs (dépenses 2017)

- \$

1	6370	Entreprises Arseneault inc. - Installation compteur d'eau et valve au garage et chalet des loisirs ND	1 077,21 \$
2	6371	Boisvert Lyne - Frais de déplacements de décembre 2017, achat de clés, Assurances	1 123,49 \$
3	6372	Buropro - Lecture du compteur du photocopieur mois de décembre	259,83 \$
4	6373	Descheneaux Éric (Maire) - Décoration de Noël, vin rouge pour rencontre, cellulaire de novembre, déplacements	249,12 \$
5	6374	Dépanneur Pierreville - Essence camions décembre 2017	270,21 \$
6	6375	Dépanneur Beau-soir - Diesel tracteur décembre 2017	185,55 \$
7	6376	Édition Yvon Blais - Accès à l'information MAJ 40 et 41	269,95 \$
8	6377	Emco Corporation - Valves à bille, couvercle de boîte de service	1 969,04 \$
9	6378	Fédération Québécoise des Municipalités - Transports pour compteur d'eau du Qc., compteur Lecomte ...	92,40 \$
10	6379	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation novembre et décembre 2017	52,00 \$
11	6380	Fontaine Mélanie - Subvention Ski 2017 pour Charlotte Lalancette	294,00 \$
12	6381	Mini-Entrepôts Star - Location entrepôt #17 - 10x20 du 22 déc. 2017 au 22 janv. 2018	137,97 \$
13	6382	L'annonceur - Vœux de Noël	327,68 \$
14	6383	Groupe Environnex - Test d'eau effluent, poste Ally affluent	271,87 \$
15	6384	Fontaine Mélanie - Subvention Ski 2017 pour Ludovick Lalancette	151,25 \$
16	6385	Annulé changé pour le #6420 car erreur du fournisseur	- \$
17	6420	Fontaine Mélanie - Subvention Ski 2017 pour Rebeka Lalancette	269,50 \$
18	6386	Les compteurs Lecomte Ltée. - Test de précision en atelier du compteur Denis Descheneaux	81,35 \$
19	6387	Mégaburo - Papier 8.5 x 11, humecteur, Surligneurs, cahier, boîte de rangement	87,30 \$
20	6388	Patrick Morin - Fournitures diverses decembre 2017	354,03 \$
21	6389	Pierre Pépin - Certificat de localisation pour le 23, rue Poirier	1 034,78 \$
22	6390	Réfrigération Pôle-Nord Ltée - Réparation du ballast du réfrigérateur du Centre Communautaire	321,93 \$
23	6391	Régie d'eau du Bas Saint-François - Dépenses immobilisation 2016-2017 et entretien	2 574,86 \$
24	6392	Therrien Couture - Services Professionnels divers	436,34 \$

25	6393	Transcontinental - Pierrepont novembre	69,61 \$
26	6394	Infotech - Frais de transport pour papeterie	30,62 \$
27	6395	Desrosiers Mélissa - Subvention Danse pour Timothée Roy	28,75 \$
28	6396	Sandwicherie Miss Délice - Buffet pour 16 personnes	229,95 \$
29	6397	Nadeau Ginette - Décoration de Noël	8,71 \$
30	6398	Signé François Roy inc. - Refonte du site web, présentation de la maquette wireframe, graphique, programmation	8 404,67 \$
31	6399	Nobesco - voyages de pierre nette 100-200mm	2 299,50 \$
Sous-total des factures à payer			22 963,47 \$

Fournisseurs (dépenses 2018)

1	6400	Croix Rouge - Entente 2017-2018	337,12 \$
2	6401	Gamelin François - 2/5 versement pour le déneigement des rues de Pierreville et stationnements	7 036,48 \$
3	6402	Gamelin Gaston - 2/5 versement pour le déneigement des rues du secteur Notre-Dame et souffler neiges usées	15 331,68 \$
4	6403	Néopost - Timbres	2 500,00 \$
5	6404	PG Solutions - Contrat d'entretien et soutien des applications 2018	1 212,99 \$
6	6405	Régie Bas Saint-François - 1/12 versement quote part 2018	15 653,17 \$
7	6406	Infotech - Contrat de soutien 2018 et logiciel Sygem 2018	7 843,59 \$
8	6407	Association des directeurs municipaux du Québec - Renouvellement annuel, Formation Loi 122	1 465,55 \$
9	6408	Desmarais Steeve - Achat de luminaires chez Janco pour le terrain des loisirs ND	232,75 \$
8	6409	Financière Banque Nationale inc. - Emprunt Règl. A-002-2001 assainissement	617,03 \$
9	6410	Financière Banque Nationale inc. - Emprunt Règl. A-002-2001 assainissement	13 800,00 \$
Sous-total des factures à payer			66 030,36 \$

Total des factures du mois	115 176,24 \$
-----------------------------------	----------------------

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 30 et se termine à 19 h 55.

07. ABOLITION DE RÈGLEMENT – Abolition du règlement n° 080-2008 Programme de revitalisation

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé un règlement concernant l'établissement d'un Programme de revitalisation afin de stimuler la construction de nouvelles résidences sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire l'abolition dudit règlement qui devait prendre fin le 31 décembre 2020 ;

2018-01-005

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abolir le règlement n° 080-2008 concernant l'établissement d'un Programme de revitalisation ;

QUE cette abolition sera effective en date du 22 janvier 2018.

08. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Responsabilité de notre municipalité lors des travaux de réparation ou d'entretien durant l'année 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville effectuera des travaux de réparation ou d'entretien en 2018 ;

2018-01-006

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville se porte garante pour tous les travaux d'entretien et de réparation

qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous les responsabilités du Ministère des Transports du Québec durant l'année 2018 ;

QUE notre inspecteur municipal par intérim, Sylvain Bardier, soit nommé à titre de responsable.

09. STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, secteur Notre-Dame — Mandater le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la réalisation des études préliminaires, des plans et devis et des appels d'offres en services professionnels dans le cadre du volet 1 de ce programme ;

CONSIDÉRANT les avis reçus du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ainsi que la firme d'ingénierie WSP, à l'effet que sa station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame est désuète et requière une mise à niveau importante ;

2018-01-007

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska pour la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière requise dans le cadre du volet 1 du PRIMEAU, ainsi que pour l'élaboration des documents d'appel d'offres en services professionnels, l'accompagnement dans le processus d'octroi de contrat ainsi que le suivi du mandat et de la réalisation des travaux projetés, le tout selon la tarification horaire établie et entérinée par le conseil des maires pour le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009.

10. RÉHABILITATION RANG SAINTE-ANNE, segment n° 13 — Mandat de services professionnels en ingénierie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville a pris connaissance des modalités d'application du Programme de réhabilitation du réseau routier local — Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'intervention palliatifs sur le segment 13 du rang Sainte-Anne, entre la fin du segment n° 12 jusqu'à l'intersection de la route de la Grande-Ligne, soit sur une longueur de 1 524 m, consistant en la pose d'une couche d'usure, ainsi que la réparation ou le remplacement d'un ponceau, le tout d'une valeur approximative de 198 698 \$ (taxes en sus) selon l'estimation préliminaire présentée au Plan d'intervention sur les infrastructures routières locales (PIIRL) ;

CONSIDÉRANT la proposition de service ci-jointe reçue par Les Consultants S.M. inc. pour l'élaboration des plans et devis, la surveillance de chantier et le contrôle qualitatif requis lors des travaux, ainsi que la recommandation favorable du service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska quant à l'octroi du mandat ;

2018-01-008

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater *Les Consultants S.M. inc.* pour l'élaboration des plans et devis, la surveillance de chantier et le contrôle qualitatif requis lors des travaux de réhabilitation du segment 13 sur le rang Sainte-Anne, le tout pour un montant forfaitaire de 11 400 \$ (taxes en sus) ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Ponceaux (RIRL) » 03 310 01 004.

11. ASSURANCE MUNICIPALE – Renouvellement de la police d'assurance

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement de nos assurances pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 de la part du Groupe Ultima Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-009

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la police d'assurance de la municipalité de Pierreville pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 pour la somme de 30 149 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Assurance-Administration » 02-190-00-421.

12. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS — Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subvention ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles conclue en 2006 entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85 % des redevances perçues annuellement en application à ce règlement ;

CONSIDÉRANT que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska en vigueur depuis le 22 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée ;

2018-01-010

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, à savoir que la municipalité admissible :

- Demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
- S'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ;
- Autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles ;
- Autorise la *Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François* en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

13. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS — Approbation du budget 2018

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2018-01-011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François pour la somme de 2 036 986,04 \$, tel que présentées et adoptées lors de la séance de ladite Régie du 18 décembre 2017.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Q-p — R.G.M.R. Bas St-F Mat. résiduelles » 02 451 10 951, « Q-p mat. Résiduelles – élimination » 02 451 20 951, « Q-p RGMR Bas St-François Mat. Recyclables » 02 452 10 951, « Q-p Mat. Recyclable tri & Condition » 02 452 20 951, « Q-p RGMR Bas-St-François mat. Organiques » 02 452 35 951 « Q-p Mat. Org. Traitement » 02 452 40 951

14. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – Adoption du rapport d'activité annuel 2017

CONSIDÉRANT que le préventionniste de la MRC Nicolet-Yamaska demande à la Municipalité de Pierreville de remplir le formulaire pour le

rapport d'activité annuel de 2017 pour le schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT que le préventionniste de la MRC Nicolet-Yamaska demande que le rapport d'activité soit adopté par une résolution de conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-012

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter et de déposer le rapport d'activité 2017 sur le schéma de couvertures de risques incendie à la MRC Nicolet-Yamaska.

2018-01-013

15. AVIS DE MOTION – Règlement n° 168-2018 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville

Le conseiller *Michel Bélisle* donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) et 7 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, T-11.001), le projet de *Règlement numéro 168-2018 relatif à la rémunération des élus* est présenté par monsieur *Steeve Desmarais*, conseiller, et une copie est jointe en annexe au présent avis.

Donné à Pierreville, ce 22 janvier 2018.

16. PRÉSENTATION PROJET DE RÈGLEMENT – Règlement n° 168-2018 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville

Attendu que le conseil de la Municipalité de Pierreville juge opportun d'adopter un nouveau Règlement relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville ;

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 22 janvier 2018 par le conseiller *Michel Bélisle* et que le projet de règlement n° 168-2018 a été présenté à cette même séance par le conseiller *Steeve Desmarais*, tel que l'exige la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, T-11.001) ;

Attendu qu'un avis public sera donné le 23 janvier 2018 par la directrice générale et secrétaire-trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 21^e jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le maire et les conseillers ;

2018-01-014

En conséquence, il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*, appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*, et résolu à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant exprimé une voix favorable à l'adoption du présent règlement tel qu'exigé par la loi.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle pour le maire est fixée à 14 961,63 \$ et la rémunération annuelle pour les conseillers est fixée à 4 987,60 \$.

ARTICLE 3 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération fixée en vertu de l'article 2, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence du maximum fixé par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, T-11.001).

ARTICLE 4 INDEXATION

La rémunération et l'allocation de dépenses établies par le présent règlement sont indexées à la hausse, à un taux de 2 %, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 5 VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération fixée aux articles précédents et l'allocation de dépenses établie à l'article 3 sont payées une fois par mois durant la première semaine de chaque mois.

Le conseil pourra, au besoin, modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 6 RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 7 ABROGATION

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit tous les règlements antérieurs adoptés à l'égard de la rémunération des élus.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le : 22 janvier 2018

Projet de règlement présenté le : 22 janvier 2018

Avis public donné le : 23 janvier 2018

Adoption le : 12 mars 2018

Avis public d'entrée en vigueur donné le : 13 mars 2018

Le conseiller Michel Bélisle se retire vus ses intérêts.

17. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ SHOONER/JAUVIN – Paiement de cotisation

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2017-07-155 qui engage la Municipalité pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, à contribuer au financement des opérations de la COOP selon le montant établi à la grille présentée en début d'année ;

CONSIDÉRANT que la Coop de Solidarité de Santé Shooner/Jauvin demeure importante dans la municipalité, car elle permet aux citoyens, citoyennes, de recevoir des services de santé de qualité ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-015

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de payer la cotisation prévue à la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner/Jauvin pour l'année 2018 au coût de 19 155,60 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP — Clinique médicale » 02-590-00-970.

Le conseiller Michel Bélisle revient à son siège, l'assemblée se poursuit

18. COMITÉ DES LOISIRS DE LA JEUNESSE – Changement de signataires pour les opérations financières

CONSIDÉRANT que des élections ont eu lieu le 5 novembre 2017 et que le nouveau conseil municipal est en place ;

CONSIDÉRANT que ce changement apporte des remplacements nécessaires pour les signatures de documents officiels et opérations financières ;

CONSIDÉRANT que la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que le conseiller Jimmy Descôteaux sont les représentants élus du Comité des Loisirs de la jeunesse et signataires délégués ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder aux changements légaux des signataires dudit comité et retirer les noms des anciens signataires, M. André Descôteaux et Mme Lyne Boisvert, directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-016

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que soient, par les présentes, désignées pour effectuer de telles signatures, pour et au nom du Comité des Loisirs de la jeunesse, les personnes suivantes : la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que le conseiller Jimmy Descôteaux.

19. PROJET CANOTS/KAYAKS – Autorisation de vente du matériel

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2015-06-146 autorisait le dépôt du formulaire de présentation du projet des Canots/Kayaks au Pacte rural de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2016-12-273 autorisait les achats pour finaliser le projet des Canots/Kayaks au Pacte rural de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2017-01-019 autorisait les achats de vestes de flottaison pour le projet des Canots/Kayaks au Pacte rural de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la décision du conseil municipal, le projet des Canots/Kayaks ne verra pas le jour et entamera les démarches pour la vente du matériel ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-017

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la vente des canots/kayaks.

QUE le matériel disponible est le suivant :

- *Kayak simple* — 7
- *Kayaks doubles* — 2
- *Pagaies* — 16

- *Siège adaptable pour enfant* — 2
- *Veste de flottaison adulte* — 10
- *Veste de flottaison enfant* — 2
- *Ballon de pagaie* — 1
- *Sac de sécurité* — 1
- *Pompe* — 1

20. EMPLOYÉS DE BUREAU – Autorisation de paiement d’heures supplémentaires

CONSIDÉRANT que Madame Julie Courchesne est absente de son travail depuis le 13 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que Madame Guylaine Courchesne, qui était à l’emploi de la municipalité de Pierreville depuis 8 ans, nous a annoncé, le 16 janvier dernier, qu’elle quittait son emploi à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que Madame Manon Ricard est à l’emploi de la municipalité que depuis juin dernier ;

CONSIDÉRANT qu’il y a du travail à effectuer à la municipalité, et ce, avec des dates d’échéances précises ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a dû autoriser des heures supplémentaires à effectuer à des dates préétablies ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-018

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, à procéder au paiement des heures supplémentaires effectuées par le personnel à leur taux horaire respectif, sauf pour la directrice générale qui sera payée selon le taux horaire actualisé de Lyne Bertrand, qui était à l’emploi de la municipalité en 2015.

DE PLUS, nous autorisons la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, à permettre aux employés du bureau municipal d’effectuer des heures supplémentaires selon les besoins, tout en respectant le budget 2018 octroyé au titre de *salaires administration*.

21. FORMATION FQM – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est composé majoritairement de nouveaux élu(e)s ;

CONSIDÉRANT qu’il est primordial d’outiller ces nouveaux élu(e)s ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités offre des formations afin de parfaire le travail des élu(e)s des différentes municipalités dans le cadre de leurs fonctions respectives ;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale, de distinguer l’éthique de la déontologie, d’accroître la connaissance pour cerner les comportements éthiques et intégrer les meilleures pratiques ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-019

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser la participation de tous les élu(e)s ainsi que Madame Lyne Boisvert, directrice générale à la formation *Le comportement éthique* offerte par la FQM à la

MRC de Nicolet-Yamaska, le 27 janvier 2018, au coût approximatif de 245 \$ par participant.

QUE Madame la conseillère Nathalie Traversy complétera cette formation via le service de formation en ligne de la FQM.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès et formations — élus » 02 110 00 454, « Congrès et formations — ADM » 02 130 00 454.

22. FORMATION EN LIGNE ADMQ – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec offre des formations en ligne afin de parfaire le travail des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville désire offrir à notre directrice générale, Madame Lyne Boisvert, tous les outils nécessaires afin qu'elle puisse offrir le meilleur travail qu'il soit ;

CONSIDÉRANT que son rôle au sein de l'administration municipale comporte plusieurs aspects et elle se doit de composer avec le contexte politique tout en différenciant les rôles et les responsabilités ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-020

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Lyne Boisvert, directrice générale de la Municipalité de Pierreville, à participer à la formation en ligne *Environnement légal, politique et public* offerte par L'ADMQ, d'une durée de 13 h 30, au coût de 368 \$ (taxes en sus)

QUE les frais d'ouverture de dossier de 20 \$, la licence de plateforme pour la formation en ligne au coût de 25 \$ ainsi que la vérification technique de l'ordinateur de Madame Boisvert au coût de 50 \$

QUE la directrice générale, en tant que membre de l'Association, obtient un rabais de 25 \$, ce qui totalise le coût de la formation à 438 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formations – ADM » 02 130 00 454.

23. RÉUNION DU COMITÉ MARITIME – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT qu'une réunion du comité maritime de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est prévue à Québec ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Descheneaux désire participer à cette réunion ;

CONSIDÉRANT que l'hiver 2018 s'annonce enneiger et qu'il est possible que les conditions routières soient difficiles, pour nous assurer que Monsieur Descheneaux sera bien présent à cette réunion, il devra arriver à Québec la veille, lui assurant ainsi une sécurité routière adéquate ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-021

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser les frais d'hébergement à Monsieur Éric Descheneaux afin qu'il puisse participer à la réunion du comité maritime de l'Union des municipalités du Québec le jeudi

8 février de 10 h à 15 h à Québec pour un montant totalisant 122 \$ (taxes en sus) ;

QUE les frais de déplacement de Monsieur Éric Descheneaux lui seront aussi remboursés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès et formations — élus » 02 110 00 454 « Frais de déplacement — élus » 02 110 00 310

24. PHOTO DES ÉLU(E)S — Mandater *Photographie François Pinard/Mr Photo*

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection du 5 novembre dernier, un nouveau conseil municipal a été élu ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire un nouveau cadre de photos officiel de ce nouveau conseil ;

CONSIDÉRANT que pour procéder à ce changement, la municipalité doit embaucher un photographe professionnel ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-022

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Monsieur François Pinard de *PHOTOGRAPHIE FRANÇOIS PINARD/MR PHOTO* afin de procéder à la session de photo pour la somme de 800 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services professionnels – Autres » 02 110 00 419

25. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE - Approbation du budget 2018

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'Habitation de Pierreville a déposé, en date du 22 décembre 2017, ses prévisions budgétaires pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-023

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'Habitation au montant de 126 626 \$, représentant une quote-part de 10 % pour notre municipalité de 12 662 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

26. BOUGIE BUS – Approbation des prévisions budgétaires 2018

CONSIDÉRANT la réception des prévisions budgétaires 2018 de l'organisme précité, de même que le tableau présentant le partage des contributions financières des municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-01-024

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2018 de Bougie Bus inc. au montant de 376 958 \$,

représentant une contribution de la municipalité de 7 143 \$, constituant un coût par personne de 3,39 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part – Bougie Bus » 02 370 00 951

27. TOURNOI DE SNOOT – Demande d'autorisation

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gaétan Desmarais, organisateur du tournoi de snoot, qui se tiendra du 26 au 28 janvier 2018, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser nos installations ainsi que la patinoire du secteur Notre-Dame ;

2018-01-025
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'utilisation des installations de la municipalité afin d'y établir un casse-croûte ainsi que les démarches pour la demande de permis de boisson.

QUE nos employés de patinoire seront disponibles pour cet évènement.

QUE le prêt est conditionnel à ce que Monsieur Desmarais, l'organisateur de l'évènement, ait tous les permis requis en sa possession lors de l'évènement.

28. CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL – Nomination des gagnants et remise de prix

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Pierreville a organisé, pour les fêtes 2017, un concours de décorations de Noël dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les gagnants ont été désignés le 8 janvier dernier lors d'un tirage au sort fait par Monsieur le Maire au Métro Rouillard devant public ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre les prix à ces gagnants ;

2017-01-026
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Marie-Pier Guévin-Michaud et Monsieur Jimmy Descôteaux à remettre les prix aux gagnants :

Madame Johanne Shooner	100 \$
Monsieur Stéphane Durand	100 \$
Monsieur François Pitt	100 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité Loisirs » 02 701 92 990.

29. JOURNÉE DE LA PÊCHE – Désignation de la personne responsable

CONSIDÉRANT que des élections ont eu lieu le 5 novembre 2017 et que le nouveau conseil municipal est en place ;

CONSIDÉRANT que ce changement apporte des remplacements nécessaires pour les signatures de documents officiels ;

CONSIDÉRANT que la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que le conseiller Jimmy Descôteaux sont les représentants élus du Comité des Loisirs de la jeunesse et signataires délégués ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut offrir des activités de tous genres à ses jeunes citoyens ;

CONSIDÉRANT que nous sommes entourés de plans d'eau et qu'il nous faut les utiliser ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-027

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville les documents pour la tenue d'une activité *PÊCHE EN HERBE* et à agir au nom de la Municipalité pour ce projet.

QUE la date de l'évènement demeure à déterminer.

30. CHEVALIERS DE COLOMB – Demande de commandite

CONSIDÉRANT que le conseil 1889-56 des Chevaliers de Colomb célébrera en 2018 leur centième année d'activités dans la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que ce regroupement de personnes désire organiser des activités en lien avec cet anniversaire, telles qu'une messe commémorative ainsi qu'une soirée de Gala ;

CONSIDÉRANT que la municipalité croit qu'il est important de soutenir ce type d'organisme dans la région et que nous nous devons de souligner cet anniversaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-028

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une commandite de 200 \$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb afin de souscrire à une page de commandite dans le programme souvenir qui sera distribué aux gens présents à l'évènement qui aura lieu le 7 avril prochain.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990.

31. CHEVALIERS DE COLOMB – Prêt de la salle Centre communautaire

CONSIDÉRANT que le conseil 1889-56 des Chevaliers de Colomb organisera une soirée de Gala dans le cadre des festivités entourant leur centième anniversaire, le 7 avril 2018 au Centre communautaire de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que l'organisme a demandé l'appui de la municipalité pour la location de la salle du Centre communautaire à titre gracieux ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-029

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le conseil 1889-56 des Chevaliers de Colomb d'utiliser le Gymnase ainsi que de la Salle des 6 du Centre communautaire de Pierreville, et ce, gratuitement, afin d'appuyer l'organisme dans le cadre de leur centenaire.

32. MAISON DES JEUNES DU BAS SAINT-FRANÇOIS – Demande de contribution

CONSIDÉRANT que la municipalité désire appuyer la *MAISON DES JEUNES DU BAS SAINT-FRANÇOIS* dans la continuité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier de cet organisme est d'impliquer les jeunes dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-030

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme la *Maison des jeunes du Bas Saint-François*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990.

33. LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme *LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE* afin de permettre de continuer d'offrir un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités et des services pour les familles et aussi soutenir les parents dans leur rôle ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-031

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 2 500 \$, en guise d'aide financière à l'organisme *LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE* ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison la famille » 02 701 95 990.

34. ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES — Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande de commandite faite par l'Association de Hockey mineur des Villages (AHMV), dans le cadre de l'activité *Le Rendez-vous des champions* qui se tiendra les 24 et 25 mars 2018 au centre récréatif de Saint-David ;

CONSIDÉRANT que cette contribution servira à récompenser les jeunes sportifs et sportives de nos municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-032

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 100 \$ à titre de contribution financière à l'Association de Hockey mineur des Villages.

QUE Madame Marie-Pier Guévin-Michaud et Monsieur Jimmy Descôteaux agiront à titre de représentants de la Municipalité pour la remise des médailles.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Diverses organismes » 02 701 90 990.

35. FÊTE DES SEMENCES – Demande de don

CONSIDÉRANT la demande de don du comité organisateur de la deuxième édition de la Fête des semences de Nicolet qui aura lieu le 3 février prochain ;

CONSIDÉRANT que cette fête annuelle hivernale sert à promouvoir le caractère vital de la biodiversité en plus de créer un lieu d'échange et d'éducation ;

CONSIDÉRANT que plusieurs semenciers, producteurs, entreprises, et professionnels feront partie de cette fête ;

CONSIDÉRANT que des conférences professionnelles et des ateliers pour enfants seront présentés ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-033

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité participe financièrement au montant de 100 \$.

QUE ce don servira à la promotion et à la visibilité de la municipalité sur les panneaux publicitaires.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990.

36. FADOQ – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la FADOQ club de Pierreville ;

CONSIDÉRANT la présentation de leur vision stratégique des objectifs et des moyens envisagés pour la réalisation de leur plan d'action pour atteindre la strate de gens de 50 ans et plus de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'expertise de la FADOQ est une valeur ajoutée à notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-034

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une aide financière de 5 000 \$ à la FADOQ Club de Pierreville pour l'année 2018 ;

QUE la municipalité offrira une visibilité à la FADOQ sur son nouveau site Internet.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Âge d'or FADOQ 02 701 93 990.

37. AFFAIRES DIVERSES

A) Présentation des activités du comité des Loisirs et de la Jeunesse pour l'année 2018

38. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. FADOQ CLUB DE PIERREVILLE** – Lettre de suivi de la rencontre du 9 janvier 2018 ;
- 2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance du 27 novembre

2017 - Rapports mensuels de novembre et décembre – Ordre du jour de la séance du conseil du 22 janvier 2018 ;

3. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal des séances du 20 février 2017, 18 avril 2017, 19 juin 2017, 21 août 2017, et 17 octobre 2017 ;
4. **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** – Ordre du jour de la réunion du Comité Maritime ;

39. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

40. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 48 et se termine à 21 h 13.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

- *La COOP de santé Shooner/Jauvin*
- *Le comité des Loisirs et de la Jeunesse*
- *Régie des Déchets*
- *Rang Sainte-Anne*
- *Problématique concernant le tri des papiers municipaux*
- *Zone inondable*

41. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-01-035

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 13.

Éric Descheneaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale